

Bureaux de recouvrement et huissiers fictifs



Situation

Vous êtes contacté par un bureau de recouvrement ou un huissier qui vous réclament de l'argent pour des frais ou une dette concernant une transaction dont vous n'avez a priori pas connaissance.

Risque

Des escrocs se font régulièrement passer pour ce genre d'intermédiaires. Ils peuvent être très agressifs. Sous la pression et leurs intimidations, vous risquez de payer ce qu'ils vous réclament pour éviter des poursuites plus importantes...

Conseil

Seuls les bureaux de recouvrement et huissiers officiels peuvent agir en Belgique. Vérifiez si votre interlocuteur figure sur la liste des personnes inscrites en tant que recouvreur de dettes (disponible sur le site du SPF Economie).

Si l'histoire qu'on vous raconte ne vous dit rien, si l'on ne vous a pas envoyé de courrier auparavant ou si l'on vous demande des informations privées ou de payer sur un compte à l'étranger, soyez sur vos gardes !

Et ne vous laissez jamais intimider !

Tombé dans le piège ?

Déposez plainte auprès de la police locale.

Signalez la fraude sur pointdecontact.belgique.be (option « Agence de recouvrement »).